

# Règlement Intérieur

## de la Division Accélérateurs

## de la Société Française de Physique

### Article 1 : Objectifs

- La Division Accélérateurs de la Société Française de Physique (SFP) regroupe les membres de la SFP qui s'intéressent aux accélérateurs de particules, anneaux de stockage et autres dispositifs du même type utilisés pour la recherche scientifique fondamentale, appliquée et industrielle.
- Les activités de la Division ont pour but de promouvoir les compétences, soutenir la formation, diffuser l'information, favoriser les contacts entre spécialistes, et œuvrer pour la recherche et le développement dans le domaine des accélérateurs.

### Article 2 : Organisation

- Le bureau de la Division Accélérateurs de la SFP est composé de 10 membres. Il est renouvelable par moitié tous les deux ans.
- Le bureau procède à un appel à candidatures. Il organise les élections dont les résultats sont proclamés lors de l'assemblée générale.
- Le bureau a comme objectif de susciter suffisamment de candidatures représentant la diversité de la communauté Accélérateurs que ce soit pour les laboratoires ou les industriels.
- Tout membre de la Division peut se présenter au bureau.
- Les membres sont élus pour 4 ans et peuvent briguer un maximum de deux mandats consécutifs.
- Les électeurs sont les membres de la Division à jour de leur cotisation SFP.
- Le bureau nomme un président, un secrétariat, un vice-président, un trésorier. Le CA de la SFP ratifie ces nominations. Le bureau veille à ce que des candidats issus de la Division se présentent aux élections du conseil d'administration de la SFP.





- Le bureau peut inviter régulièrement des membres de la division, missionnés sur une thématique particulière et veille à impliquer de jeunes physiciens et physiciennes dans ses actions et son organisation.
- Une assemblée générale des membres de la Division se tient au minimum tous les deux ans et de préférence au cours des Journées Accélérateurs. L'ordre du jour est communiqué aux membres au moins quatre semaines auparavant.

### **Article 3 : Actions**

- Pour atteindre ces objectifs, la Division organise les « Journées Accélérateurs » et les « Rencontres Accélérateurs » de la SFP, se préoccupe des enseignements en matière de Physique et Technologies des Accélérateurs, établit des liens entre laboratoires spécialisés, avec l'industrie et avec les autres groupes ou institutions internationales, ayant des vocations parallèles.
- Le bureau organise l'appel à candidatures et la sélection du lauréat du prix SFP Jean-Louis Laclare. Ce prix, décerné pendant les « Journées Accélérateurs », récompense une personne de 40 ans, au plus, le jour de la remise du prix, ayant accompli des travaux remarquables dans la discipline.
- Le bureau participe à l'excellence scientifique en proposant des candidats aux divers prix de la SFP (7 grands prix, 3 prix jeunes chercheurs).
- Il peut s'associer aux actions menées (conférences thématiques, Congrès, etc.) par la SFP tout au long de l'année au travers de ses 21 sections locales et 7 commissions.
- Le bureau participe au comité rédactionnel de la revue Reflets de la Physique.
- Les Journées « Physique Accélérateurs » se tiennent tous les deux ans. Elles fournissent l'occasion de présenter une revue, au niveau national, de l'activité « accélérateurs et technologies associées » ainsi que de faire le point des progrès technologiques dans les techniques associées.
- Le comité d'organisation contacte les laboratoires et les industriels pour obtenir les supports financiers nécessaires.
- La Division peut aussi organiser des ateliers et autres manifestations adaptés à ses objectifs.





Société Française  
de Physique  
DIVISION ACCÉLÉRATEURS

## Article 4 : Modifications du Présent Règlement

- Toute modification de ce règlement doit être soumise au vote des membres de la Division et sera effective si elle est approuvée par au moins deux tiers du nombre total des votes exprimés.
- Le vote pourra être organisé par correspondance après notification des membres de la Division au moins quatre semaines à l'avance.

Le XXX

Le président de la Division Accélérateurs,

Le vice-président de la Division Accélérateurs,

